



**CAP Avenir**  
ORGANISME DE FORMATION

**PUBLIC**

Personnel électricien chargé de travaux, dépannages, consignations, interventions ou essais en domaine Basse Tension.

**DURÉE - TAILLE DU GROUPE**

3 jours 21 heures dont 5h de pratique Groupe de 4 à 12 apprenants.

**PRÉ-REQUIS**

Avoir une bonne connaissance technique de l'électricité du bâtiment. Pouvoir Justifier d'un diplôme ou d'une expérience dans le domaine.

**ÉVALUATION/VALIDATION**

Remise d'un avis d'habilitation pour l'employeur sous réserve de réussite aux évaluations (validité 36 mois).

**MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Moyens audiovisuels, support pédagogique remis à l'apprenant, matériel de sécurité et de démonstration, platines de simulation pour câblage et manœuvres.

**TARIF**

INTRA : 1 100,00 € HT / jour hors frais de déplacement, hors frais duplication de support.

## Délai d'accès :

Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande.

## Modalités d'accès handicap :

Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts.  
(V° 01/2025)

# HABILITATION ELECTRIQUE

## Formation initiale / B1V B2V BR BE BC

(REF. INS09)

**Objectifs**

- Connaitre les risques d'accident lors de travaux d'ordre électriques en zone de voisinage simple et renforcé des installations électriques basse tension,
- Mettre en application les règles de la norme NFC18-510,
- S'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans son établissement.

**Programme****Réglementation :**

- Normes en vigueur et nouveaux décrets
- Responsabilité des acteurs,
- Le savoir-faire en rapport avec le niveau d'habilitation.

**Notions de prévention :**

- Les dangers de l'électricité, Les accidents,
- Le courant électrique et le corps humain, Les moyens de protection,
- Travaux en présence de tension.

**Notions élémentaires d'électricité :**

- Les fondamentaux de l'électricité, L'appareillage électrique, Les zones d'intervention,
- Les domaines de tensions,
- Les manœuvres et consignations,
- Les travaux au voisinage de pièces nues sous tension,
- Les interventions et dépannages en BT.

**Premiers secours :**

- Matériel spécifique, Secourir un électrisé, Incendie d'origine électrique.

Mise en situation et évaluation certificative des compétences selon NFC18-510 A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera remis à l'apprenant.

NB : Formateur issu de la filière électrique.